

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu le Code de la voirie routière
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 avril 2024 relatif aux délégations de signature
Vu la demande de ONET

CONSIDÉRANT que des travaux de lavage du tunnel du Chat rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D1504

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Les nuits du 17/03/2025 au 19/03/2025, la circulation des véhicules est interdite de 22h00 à 06h00 sur la D1504 du PR 10+0300 au PR 12+0300 (BOURDEAU et SAINT JEAN DE CHEVELU) situés hors agglomération.

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Une déviation est mise en place :

Véhicules légers et Poids Lourds inférieurs à 7m de long : Col du Chat RD 914, RD 914 A et RD 210 A

Poids Lourds supérieurs à 7m de long : A43

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la Maison Technique du Département de la Savoie 2 Lacs / 536 LA CURIAZ 73170 YENNE.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CHAMBÉRY, le _____

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Monsieur le Directeur Adjoint des Infrastructures, Pôle Maintenance

#signature1#

DIFFUSION:

- ONET
- SMUR
- SDIS 73
- PC OSIRIS
- MAISON TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - MTD
- Le Maire de BOURDEAU
- Le Maire de SAINT JEAN DE CHEVELU